



Développement rural  
Rhône-Alpes

[www.caprural.org](http://www.caprural.org)

## Compte rendu de la commission Cap Rural N°2 Lycée du Valentin - Bourg lès Valence

Le 21 mai 2014

La deuxième commission Cap Rural s'est réunie le 21 mai 2014, dans les locaux du lycée Le Valentin, à Bourg lès Valence, sous la co-présidence de Véronique Rousselle, conseillère régionale Rhône-Alpes et de Maurice Chalayer, directeur de l'EPLEFPA du Valentin.

Membres présents (voir liste d'émargement en PJ).

### 1) Approbation du compte rendu de la commission du 25 mars 2014

Le compte rendu est adopté, sans observation.

### 2) Les besoins de l'ingénierie de développement et les réponses de Cap Rural

21) L'ingénierie de développement : enjeux-besoins.

Avant d'approfondir les axes et modalités d'actions de Cap Rural, un temps d'échanges et de débat est consacré à l'ingénierie de développement, à ses enjeux et besoins. Isabelle Bizouard, chargée de mission Emploi et métiers d'agents de développement, et Anne Carton, chef de projet professionnalisation, commentent les diapositives en annexe.

Plusieurs observations sont partagées par les membres de la commission :

- Les regroupements de collectivités vont modifier les organisations et les métiers des agents. D'agents de développement souvent polyvalents dans des structures de petite taille, ils vont être amenés à travailler dans des organisations plus importantes, dans des services, et à se spécialiser. Il convient donc de réfléchir à des modes d'organisation et de management nouveaux, pour éviter les logiques verticales de service et conserver une forme de transversalité. Pour certains, l'augmentation de la taille de la structure n'empêche pas les approches transversales entre services, dans le cadre de modes de management adaptés, qui maintiennent des synergies et des approches globales du développement (cas des PNR par exemple).
- La question des approches transversales (type Sites de proximité) est à mettre en relief vis-à-vis des approches thématiques.
- Les fusions d'intercommunalités (regroupant des territoires très ruraux et des agglomérations) peuvent être une source d'enrichissement pour les agents de développement (approche « développement » dans les territoires ruraux, approche « aménagement » en espace plus urbain).
- Une des fonctions des agents est de repérer, capter les opportunités de développement, aider les politiques à repérer les changements.
- Les agents de développement sont d'autant plus efficaces et à l'aise dans leur métier, quand ils ont une stratégie d'actions qui s'appuie sur une ambition politique forte (exemple des démarches TEPOS, LEADER...).
- Le métier d'agent nécessite de prendre du recul, de comprendre la complexité des changements, des acteurs, des stratégies. Il nécessite de comprendre les réalités du territoire et d'être proactif.
- La prise de recul nécessite d'avoir une vision transverse, au niveau local, dans le cadre du binôme Elu/Agent et semble plus complexe dans le cadre des structures de grande taille, avec des approches spécialisées.
- Les équipes de développement (élus/agents) conduisent une ambition pour le territoire, en s'appuyant et en actionnant des procédures et des financements. Il convient donc de trouver

- (retrouver ?) un équilibre entre développement et gestion de procédures.
- Le système de financement par appel à projet est problématique : il met les territoires en concurrence, dans des rythmes imposés et très rapides. Ce mode de fonctionnement est peu adapté à des logiques de projets plus ou moins longues.
  - La coexistence, au sein d'une même structure, de plusieurs types de statut (fonction publique territoriale, contractuel en CDI, contractuel en CDD...) est problématique pour la gestion et le management des équipes.
  - Le niveau de formation des agents est élevé. Pour autant, un haut niveau de qualification n'est pas établi définitivement : la technique est nécessaire, mais le « savoir être » l'est tout autant, notamment dans un objectif de mobilisation des citoyens dans les projets de développement local.
  - La compétence d'un agent est liée à l'intelligence de situation : cela rejoint la question de la formation de base, de l'ouverture culturelle, de la capacité à comprendre, à prendre du recul.
  - L'agent doit être en capacité de mettre en relief, valoriser les compétences de l'élu (qui peut avoir moins de connaissances ou « bagages »), dans le cadre d'une relation de proximité.
  - Un des enjeux pour les structures est donc celui du recrutement qui va chercher à mesurer les compétences techniques (relativement faciles à mesurer) et le « savoir être » (plus difficile à objectiver).
  - Au-delà des agents et des élus, se pose la question des autres acteurs du développement : les territoires qui réussissent sont ceux qui ont des acteurs économiques et des leaders qui se mobilisent.
  - En matière de développement local, au-delà des outils, des techniques, c'est la question du sens qui est reposée. Vers où veut-on aller ? pour faire quoi ? pour quels objectifs ? Le développement, c'est du militantisme, quelle place et rôle de l'ingénierie ? Aujourd'hui, avec de nouveaux élus intercommunaux, cette question se repose de façon cruciale.

## 22) Les modes d'actions de Cap Rural (voir le diaporama en annexe)

- Les expérimentations conduites sur le terrain, en lien avec des chercheurs, sont très enrichissantes, car elles permettent de croiser différentes approches du développement.
- Il convient d'aborder le développement local par de nouvelles approches (par exemple les rythmes de vie) et de renforcer les capacités d'animation des agents de développement.
- Au-delà de la présence d'un agent de développement en zone rurale, la question est celle des lieux/espaces dans lesquels se créent des liens et des idées pour le développement local : quel temps/espace de rencontre favorise t'on entre acteurs locaux et élus (exemple des CLD)?
- Il n'y a pas de règle universelle pour savoir ce qui fait le développement, et où se fait le développement...la richesse des opérateurs de terrain, c'est leur capacité à repérer, à réagir à partir d'indices ou pistes, et à agir.
- Les regards croisés entre territoires très différents permettent de mieux cerner les tendances, les évolutions en cours, et donc les leviers sur lesquels agir.
- Les modalités d'actions de formation sont à revisiter, en s'appuyant par exemple sur des modalités de formation-action, sur des situations concrètes, tout en évitant de « s'enfermer » sur l'accompagnement d'un territoire
- Cap Rural pourrait proposer des offres de formation à destination des directeurs de structures, sur le management d'équipes de développement.
- Cap Rural doit favoriser les relations et les actions entre les acteurs. Il faudrait renforcer les modalités telles que l'atelier permanent de la construction d'activités (lieu permanent de réflexion et de production collective) et le déployer sur d'autres sujets. Par ailleurs, il convient de renforcer les synergies avec les autres centres de ressources régionaux (ARADEL, CERF, CRDSU...).

### 3) Financement par les utilisateurs

Après présentation des nouvelles simulations, la commission estime que le montant de la cotisation dans l'absolu n'apparaît pas élevé, compte tenu du rapport qualité/prix de l'offre de service (jugé excellent). Ce qui peut poser problème aux structures, c'est que ce montant vient s'ajouter à d'autres types de charges de fonctionnement, dans une période difficile et avec des budgets qui se tendent.

La commission décide des montants suivants :

- Structures privées (associations, consultants...) : cotisation annuelle de base 150 € + 50 €/agent utilisateur (agent salarié d'une structure qui va utiliser un ou des services payants)
- Structures publiques (EPCI, EP divers) : cotisation annuelle de base 500 € + 50 €/agent utilisateur
- Structures sans agent : cotisation annuelle 100 €

L'appel de cotisation sera réalisé fin 2014, pour l'année 2015.

#### **4) Questions diverses**

- Prochaine commission : le 15 octobre 2014 à 14h30, au lycée du Valentin
  - Programme d'actions 2015
  - Budget 2015
  - Réflexion sur « Comment travailler avec les élus ? »
  - Evolution de la commission Cap Rural